

BUREAU SYNDICAL DU 19 Août 2025

APPELS A PROJETS MDE (MAITRISE de la demande en Energie) 2025 :

Délibération N° 19082025/B01 :

Attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire

Délibération N° 19082025/B02 :

Demande de la commune de Ledringhem

MARCHES PUBLICS :

Délibération N° 19082025/B03 :

Marché en procédure adaptée - Marché de travaux pour une ombrière photovoltaïque à Hoymille

Délibération N° 19082025/B04 :

Marché de travaux Eclairage des terrains de sports extérieurs

Délibération N° 19082025/B05 :

Marché en procédure adaptée - Marché de travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment situé au 30 rue Warein à Hazebrouck

Délibération N° 19082025/B06 :

Attribution du marché en procédure adaptée - Placement et gestion d'un programme d'assurance pour les besoins du TE Flandre

RESSOURCES HUMAINES :

Délibération N° 19082025/B07 :

Présentation du Rapport Social Unique 2024 (RSU)

Délibération N° 19082025/B08 :

Rétrocession aux agents des aides accordés par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Délibération N° 19082025/B09 :

Contrat d'apprentissage

Délibération N° 19082025/B10 :

Lancement d'une démarche de Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) en partenariat avec l'ADEME

Délibération N° 19082025/B11 :

Opération test pour la sécurisation des passages piétons

BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025

DELIBERATION N° 19082025/B01

Appels à projets MDE (Maitrise de la Demande en Energie) 2025

Attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire

Le 19 aout 2025 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à Hazebrouck dans les locaux du TE Flandre situés au 30 rue Warein, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 11/08/2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente		Pouvoir à M.DECOOL	X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 19082025/B01
Appels à projets MDE (Maitrise de l'Energie) 2025
Attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics
et attribution des aides pour le programme solaire

Exposé et proposition :

Par délibération en date du 5 février 2025,

Le Comité syndical a fixé les modalités d'attribution des aides dans le cadre des appels à projets MDE et SOLAIRE 2025.

Le Comité syndical a donné délégation au Bureau pour attribuer les dites aides.

Considérant l'enveloppe financière disponible, ainsi que l'enveloppe dégagée par l'abandon du projet de rénovation du foyer rural à Ledringhem

Il est proposé au Bureau d'attribuer les aides, selon le tableau ci-après :

MDE 2025 :

Année	Commune	Batiment/Projet	Nature des Travaux	Coût éligibles en € HT	Taux	Montant des subventions en HT
2025	HERZEELE	Salle Intersociété Chemin des Archers	Isolation plafonds et Eclairage LED (en régie)	6 543,74 €	30%	2 290,31 €
	SAINT JANS CAPPEL	Salle de Sports	Remplacement PAC Air/Eau	30 097,30 €	20%	6 019,46 €
	LE DOULIEU	Logement Communal Rue Louf	Isolation + Chgt Menuiseries ext.	31 878,66 €	25%	7 969,66 €
	SIROM (Wormhout)	Eclairage LED/Chgt de Chaudière	Eclairage LED/Chgt de Chaudière	29 283,14 €	10%	2 928,31 €
	BAVINCHOVE	Rénovation Salle des Fêtes	Isolation + Chgt Menuiseries ext + Electricité	121 331,59 €	10%	12 133,16 €
	BUYSSCHEURE	Salle des Fêtes	Eclairage LED	9 283,58 €	30%	2 785,07 €
	MORBECQUE	Mairie	Eclairage LED	2 002,60 €	40%	801,04 €
7 PROJETS :						34 927,01 €

SOLAIRE 2025:

AAP "Du Solaire en Flandre" - Juillet 2025-			
Année	Commune	Batiment/Projet	Nature du Projet
2025	BOESCHEPE	Salle paroissiale transformée en Restaurant Scolaire	ACC PHOTOVOLTAIQUE
	SERCUS	Ecole des 3 Pommes	ACC PHOTOVOLTAIQUE
	OXELAERE	Maison Médicale ACC	ACC PHOTOVOLTAIQUE
TOTAL	3	aide forfaitaire de 5000€/projet en ACC exclusivement	15 000,00 €

Adoption :

Monsieur Rodrigue BOURNONVILLE délégué de MORBECQUE et Monsieur Dominique WALBROU délégué de LE DOULIEU ne prennent pas part au vote pour l'attribution des aides MDE

Les aides MDE 2025 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Stéphane DIEUSART délégué de OXELAERE ne prend pas part au vote pour l'attribution des aides SOLAIRE.

Les aides SOLAIRE 2025 sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance,

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 28/08/2025 à
14:52:41 CEST
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent la publication

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	19082025_B01
Objet :	BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025 - DELIBERATION du BUREAU N° 19082025/B01 - Appel à projets MDE 2025 - Attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20250819-19082025_B01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20250819-19082025_B01-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D_lib N_19082025 B01 _MDE _SOLAIRE 2025 _sign__.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20250819-19082025_B01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	395 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 septembre 2025 à 10h56min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 septembre 2025 à 10h56min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 septembre 2025 à 10h56min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 septembre 2025 à 11h06min00s	Reçu par le MI le 2025-09-02

BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025
DELIBERATION N°19082025/B02
Appel à projets MDE (Maitrise de l'Energie) - Demande de la commune de Ledringhem

Le 19 aout 2025 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à Hazebrouck dans les locaux du TE Flandre situés au 30 rue Warein, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 11/08/2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente		Pouvoir à M.DECOOL	X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEEVENVOORDE	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 19082025/B02
Appel à projets MDE (Maitrise de l'Energie) - Demande de la
commune de Ledringhem

Exposé et proposition :

Dans le cadre du dispositif « Maitrise de la Demande en Energie » en fonds propres du TE Flandre, une aide de 19 822,53€ a été accordée à la commune de LEDRINGHEM pour la rénovation du Foyer Rural, selon la délibération N°13112023/01 du Bureau Syndical du 13/11/2023.

Cependant, la commune a obtenu des aides du Fonds vert, DSIL, et ADVB, qui ont atteint le montant maximum possible pour la réalisation des travaux.

M. le Maire demande le transfert de cette subvention au bénéfice du projet de remplacement des projecteurs de l'église de la commune par des projecteurs LED, cette opération est éligible à l'appel à projet « Maitrise de la Demande en Energie »

Le montant à verser pour cette aide MDE serait de **3 078,80 € HT.**

Le montant économisé sur l'opération à Ledringhem (à savoir 16 743,73€) permettra d'abonner le fonds d'aide 2025, notamment à la vue des nombreuses demandes.

Il est proposé au Bureau de valider les modifications exposées ci-dessus.

Adoption :

Monsieur Christian Delassus, délégué de Ledringhem ne prend pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre,



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	19082025_B02
Objet :	BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025 - DELIBERATION du BUREAU N°19082025/B02 - Appel à projets MDE (Maitrise de l'Energie) ? Demande de la commune de
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Amenagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20250819-19082025_B02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	981 o
Nom métier : 059-200036895-20250819-19082025_B02-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	1.2 Mo
Nom original : D_lib N_19082025 B02 _MDE _MDE LEDRINGHEM _ sign_.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20250819-19082025_B02-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 août 2025 à 11h23min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 août 2025 à 11h23min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 août 2025 à 11h23min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 août 2025 à 11h38min05s	Reçu par le MI le 2025-08-21

BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025

DELIBERATION N° 19082025/B03 - MARCHÉS PUBLICS : Marché en procédure adaptée - Marché de travaux pour une ombrière photovoltaïque à Hoymille

Le 19 aout 2025 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à Hazebrouck dans les locaux du TE Flandre situés au 30 rue Warein, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 11/08/2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente		Pouvoir à M. DECOOL	X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 19082025/ B03 - MARCHÉS PUBLICS : Marché en procédure adaptée - Marché de travaux pour une ombrière photovoltaïque à Hoymille

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du TE FLANDRE en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Marchés publics,

Considérant les besoins à satisfaire en matière de construction d'ombrière,

Monsieur le Président propose au Bureau la passation d'un marché selon les conditions suivantes :

- Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

Construction d'une ombrière solaire en ACC à HOYMILLE

- Procédure envisagée :

La procédure utilisée sera la procédure adaptée en application de l'article L 2123-1 du Code de la Commande publique

Il est proposé au Bureau d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet dont les caractéristiques essentielles sont exposées dans la présente délibération.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre,



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	19082025_B03
Objet :	BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025 - DELIBERATION du BUREAU N°19082025/B03 - MARCHES PUBLICS - Ombrière HOYMILLE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200036895-20250819-19082025_B03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	935 o
Nom métier : 059-200036895-20250819-19082025_B03-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	1.1 Mo
Nom original : D_lib N_19082025 B03 _ MARCHES PUBLICS _ OMBRIERE HOYMILLE _sign_.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20250819-19082025_B03-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 août 2025 à 11h20min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 août 2025 à 11h22min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 août 2025 à 11h22min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 août 2025 à 11h33min35s	Reçu par le MI le 2025-08-21

BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025

DELIBERATION N° 19082025/B04 - Marchés publics - Marché de travaux Eclairage des terrains de sports extérieurs

Le 19 aout 2025 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à Hazebrouck dans les locaux du TE Flandre situés au 30 rue Warein, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 11/08/2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente		Pouvoir à M. DECOOL	X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 19082025/ B04 - Marchés publics - Marché de travaux Eclairage des terrains de sports extérieurs

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 relative aux délégations du bureau,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2022 relative à ce dossier,

Considérant que le marché actuel se termine le 9 mai 2026,

Considérant les besoins à satisfaire en matière de rénovation et création d'éclairage des terrains de sports extérieurs des collectivités du territoire,

Monsieur le Président propose au Bureau la passation d'un marché selon les conditions suivantes :

- Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

Travaux d'éclairage des terrains de sports extérieurs

- Durée du marché :

1 an (à compter du 10 mai 2026), renouvelable 2 fois, soit un maximum de 3 ans

- Procédure envisagée :

La procédure utilisée sera un accord cadre multi attributaires, passé sur appel d'offres ouvert

Il est proposé au Bureau d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet dont les caractéristiques essentielles sont exposées dans la présente délibération.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance,



Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	19082025_B04
Objet :	BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025 - DELIBERATION du BUREAU N°19082025/B04 - MARCHES PUBLICS - lancement d'un marché de travaux éclairage des terrains de sports extérieurs
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200036895-20250819-19082025_B04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20250819-19082025_B04-DE-1-1_0.xml	text/xml	994 o
Document principal (Délibération) Nom original : D_lib N_19082025 B04 _ MARCHES PUBLICS _ LANCLEMENT MARCHE ECLAIRAGE TERRAINS SPORTS EXTERIEURS _ sign__.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20250819-19082025_B04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.2 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 août 2025 à 11h38min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 août 2025 à 11h38min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 août 2025 à 11h38min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 août 2025 à 11h50min28s	Reçu par le MI le 2025-08-21

BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025

DELIBERATION N° 19082025/B05

- MARCHÉS PUBLICS : Marché en procédure adaptée - Marché de travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment situé 30 rue Warein à Hazebrouck

Le 19 aout 2025 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à Hazebrouck dans les locaux du TE Flandre situés au 30 rue Warein, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 11/08/2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente		Pouvoir à M.DECOOL	X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 19082025/ B05 - MARCHÉS PUBLICS : Marché en procédure adaptée - Marché de travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment situé 30 rue Warein à Hazebrouck

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du TE FLANDRE en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Marchés publics,

Vu l'audit réalisé dans le cadre du programme ACTEE,

Considérant l'accord des services du l'Etat pour le versement d'une subvention d'un montant de 44 000€ dans le cadre de la rénovation du présent bâtiment, au titre du fonds vert,

Considérant les besoins à satisfaire en matière de rénovation énergétique du bâtiment,

Monsieur le Président propose au Bureau la passation d'un marché selon les conditions suivantes :

- Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

Rénovation énergétique du bâtiment situé 30 rue Warein à Hazebrouck

- Procédure envisagée :

La procédure utilisée sera la procédure adaptée en application de l'article L 2123-1 du Code de la Commande publique

Il est proposé au Bureau d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet dont les caractéristiques essentielles sont exposées dans la présente délibération.

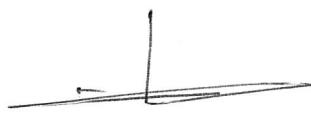
Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance



Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	19082025_B05
Objet :	BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025 - DELIBERATION du BUREAU N°19082025/B05 ? MARCHES PUBLICS ? LANCLEMENT MARCHE TRAVAUX RENOVATION BATIMENT 30 RUE WAREIN A HAZEBROUCK
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200036895-20250819-19082025_B05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20250819-19082025_B05-DE-1-1_0.xml	text/xml	990 o
Document principal (Délibération) Nom original : D_lib N_19082025 B05 _ MARCHES PUBLICS _ TRAVAUX BATIMENT 30 RUE WAREIN HAZEBROUCK _ sign__.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20250819-19082025_B05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.2 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 août 2025 à 11h56min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 août 2025 à 11h57min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 août 2025 à 11h57min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 août 2025 à 12h13min03s	Reçu par le MI le 2025-08-21

BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025
DELIBERATION N° 19082025/B06 - MARCHES PUBLICS -
Attribution du marché en procédure adaptée
Placement et gestion d'un programme d'assurance pour
les besoins du TE Flandre

Le 19 aout 2025 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à Hazebrouck dans les locaux du TE Flandre situés au 30 rue Warein, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 11/08/2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente		Pouvoir à M.DECOOL	X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°19082025/B06 - MARCHES PUBLICS - Attribution du marché en procédure adaptée
Placement et gestion d'un programme d'assurance pour les besoins du TE Flandre

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du TE FLANDRE en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Marchés publics,

Considérant les besoins à satisfaire en matière d'assurance,

Considérant que les contrats actuels arrivent à échéance le 31/12/2025,

Vu la délibération en date du 11 mars 2025 autorisant le lancement de la présente consultation,

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis à la publication du profil acheteur et BOAMP le 16 AVRIL 2025.

L'ensemble des pièces de la consultation étaient téléchargeables via le site : www.marchessecurises.fr

La date de remise des offres était le 19 JUIN 2025.

Il s'agit d'un marché en procédure adaptée (MAPA) de fournitures et services en 5 lots

- LOT 1 : Dommages aux Biens immobiliers et mobiliers
- LOT 2 : Responsabilité Civile
- LOT 3 : Assurance des véhicules terrestres à moteur
- LOT 4 : Protection Juridique et Défense pénale des agents et des élus
- LOT 5 : RC des mandataires sociaux

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Critères de jugement des offres sur 10 POINTS :

- Conformité au cahier des charges (sur 2 points)
- La valeur technique de l'offre (sur 4 points)
- Prix des prestations (sur 4 points)

Aucune offre n'a été reçue pour les lots 1 à 3

4 offres ont été reçues pour le lot 4 :

	2C COURTAGE GROUPAMA	ACL-CFDP	SARRE ET MOSELLE PROTEXIA	K RE-SOLUCIA
Solution de base en € TTC	PJ 785,19€ DP 95,60€	PJ 771,38€ DP 378,57€	PJ 793,06€ DP 573,60€	PJ 1 822,11€ DP 1 434€
Les+	SOIT 880,79€	SOIT 1.158,95€	SOIT 1.366,66€	SOIT 3.266,11€
Les-	Garantie 50.000€ Sans seuil	Assistance psychologique incluse	Garantie 75.000€ Sans seuil	Garantie 75.000€ Sans seuil

1 offre a été reçue pour le lot 5.

LOTS	PRIMES 2025 EN € TTC	CIE	LES + PAR RAPPORT AUX GARANTIES ACTUELLES
N°4	638€	2C COURTAGE 880€	Idem actuellement
N°5	588€	SARRE ET MOSELLE 588€	Idem actuellement
TOTAL	1.226€	1.468€	

Le Bureau du TE Flandre,

VU le Code général des collectivités territoriales,
 VU le Code de la commande publique,
 VU la délibération du Comité syndical du 31 juillet 2020,
 VU les pièces du marché 2025 01 lancé par le TE Flandre,
 VU la note de présentation ci-avant développée,
 Vu le rapport d'analyse des offres,

Il est proposé au Bureau :

- d'attribuer le lot 4 à 2C Courtage
- d'attribuer le lot 5 à Sarre et Moselle
- d'autoriser le Président à signer les marchés pour les lots 4 et 5
- de déclarer infructueux les lots 1, 2 et 3 pour le motif d'absence d'offres
- de recourir à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour les lots 1,2 et 3

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

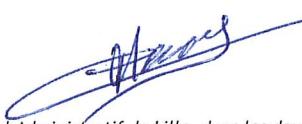
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance,



Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	19082025_B06
Objet :	BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025 - DELIBERATION du BUREAU N°19082025/B06 ? MARCHES PUBLICS ? Attribution du marché en procédure adaptée - Placement et gestion d'un programme d'assurance pour les besoins du TE Flandre
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200036895-20250819-19082025_B06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20250819-19082025_B06-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D_lib N_19082025 B06 _ MARCHES PUBLICS _ ASSURANCES _sign_.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20250819-19082025_B06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 août 2025 à 15h42min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 août 2025 à 15h42min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 août 2025 à 15h42min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 août 2025 à 15h45min24s	Reçu par le MI le 2025-08-20

BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025
DELIBERATION N° 19082025/B07 Ressources Humaines -
Présentation du Rapport Social Unique 2024 (RSU)

Le 19 aout 2025 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à Hazebrouck dans les locaux du TE Flandre situés au 30 rue Warein, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 11/08/2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente		Pouvoir à M.DECOOL	X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEEVENORDE	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 19082025/B07
Ressources Humaines - Présentation du Rapport Social Unique
2024 (RSU)

Exposé et proposition de M Michel DECOOL – Président :

L'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) instaure pour les collectivités territoriales et établissements publics le Rapport Social Unique (RSU)

Ce rapport annuel rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser ou de mettre à jour leur stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Le RSU comprend les données relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (Rapport de situation comparée).

Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 ainsi que l'arrêté du 10 décembre 2021 « relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique » fixent les conditions, les modalités de sa mise en œuvre ainsi que la liste des indicateurs.

Conformément aux articles L. 231-1 et L. 232-1 du CGFP, les données à partir desquelles est élaboré le RSU sont renseignées dans une base de données sociales.

Le RSU est présenté aux membres du comité social territorial par le centre de gestion et donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines.

Vu la délibération du Comité du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau pour les questions relatives aux Ressources humaines,

Vu le document de synthèse ci-annexé et portant sur les données sociales de 2024, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau syndical d'acter sa présentation en séance.

Adoption :

Le Bureau Syndical prend acte du rapport social unique 2024.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

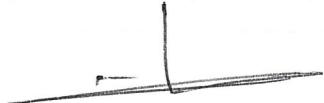
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	19082025_B07
Objet :	BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025 - DELIBERATION du BUREAU N°19082025/B07 ? RESSOURCES HUMAINES - rapport social unique
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200036895-20250819-19082025_B07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 059-200036895-20250819-19082025_B07-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	1.3 Mo
Nom original : D_lib N_19082025 B07 _ RH _ Rapport Social Unique _ sign_.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20250819-19082025_B07-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	559.6 Ko
Nom original : Synthese_RSU_2024.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20250819-19082025_B07-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 août 2025 à 11h59min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 août 2025 à 12h00min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 août 2025 à 12h00min08s	Transmis au MI

BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025

DELIBERATION N° 19082025/B08 - Ressources Humaines : Rétrocession aux agents des aides accordées par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Le 19 aout 2025 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à Hazebrouck dans les locaux du TE Flandre situés au 30 rue Warein, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 11/08/2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente		Pouvoir à M.DECOOL	X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEEVENORDE	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : Sylvain PETITPREZ

**Délibération N° 19082025/ B08 - Ressources Humaines :
Retrocession aux agents des aides accordées par le fonds pour
l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
(FIPHFP)**

Exposé et proposition de M. Michel DECOOL – Président :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, tout établissement privé ou public, d'au moins 20 salariés à l'obligation d'employer 6 % de travailleurs handicapés,

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le Décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP),

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau pour les questions ressources humaines,

Dans certaines situations, les agents sont amenés à faire l'avance de frais relatifs à leurs équipements spécifiques. Le reliquat de la somme, après d'autres prises en charges (CPAM, Mutuelle...) peut faire l'objet d'une prise en charge complémentaire par le FIPHFP pour tout ou partie de la dépense. Dans ce cas, la somme est versée à la collectivité employeur.

Considérant la volonté du Territoire d'Energie Flandre de participer au maintien dans l'emploi de ses agents ayant la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH),

Il est proposé au bureau syndical :

- D'autoriser le remboursement des sommes engagées pour l'achat d'un équipement spécifique par les agents de la collectivité reconnus travailleurs handicapés, dans la limite de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la collectivité
- De noter que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	19082025_B08
Objet :	BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025 - DELIBERATION du BUREAU N°19082025/B08 ? RESSOURCES HUMAINES - FIPH FP
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200036895-20250819-19082025_B08-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20250819-19082025_B08-DE-1-1_0.xml	text/xml	929 o
Document principal (Délibération) Nom original : D_lib N_19082025 B08 _ RH _ FIPH FP _ sign__.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20250819-19082025_B08-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.3 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 août 2025 à 12h02min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 août 2025 à 12h02min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 août 2025 à 12h02min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 août 2025 à 12h18min07s	Reçu par le MI le 2025-08-21

BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025
DELIBERATION N°19082025/B09 - Ressources Humaines
Contrat d'apprentissage

Le 19 aout 2025 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à Hazebrouck dans les locaux du TE Flandre situés au 30 rue Warein, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 11/08/2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente		Pouvoir à M. DECOOL	X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEEVENORDE	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 19082025 / B09 - Ressources Humaines Contrat d'apprentissage

Exposé et proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;
Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
Vu l'ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;
Vu le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;
Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;
Vu la délibération du Comité syndical du SIECF TE FLANDRE en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les questions relatives aux Ressources humaines,

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que l'agent actuellement en contrat d'apprentissage au pole transition énergétique sera diplômé dans les prochains jours et que son contrat se termine le 31 aout 2025,

Vu l'avis favorable du CST relatif à l'accueil d'un apprenti au sein du pole transition énergétique en date du 12 octobre 2023,

Considérant que le Comité Social Territorial a été saisi le 11 aout 2025, de cette nouvelle demande,

Il est proposé au Bureau Syndical :

- de recourir au contrat d'apprentissage.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Nombre d'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée restante de formation au 01 01 2025
Pôle transition énergétique	1	Bac +3	2 ans

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis et le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance



Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	19082025_B09
Objet :	BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025 - DELIBERATION du BUREAU N°19082025/B09 - RESSOURCES HUMAINES - contrat d'apprentissage
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200036895-20250819-19082025_B09-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	945 o
Nom métier : 059-200036895-20250819-19082025_B09-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	1.7 Mo
Nom original : D_lib N_19082025 B09 _RH_APPRENTI POLE TRANSITION ENERGETIQUE _sign__.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20250819-19082025_B09-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 août 2025 à 12h10min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 août 2025 à 12h10min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 août 2025 à 12h10min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 août 2025 à 12h23min49s	Reçu par le MI le 2025-08-21

BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025

DELIBERATION N° 19082025/B10

Lancement d'une démarche de Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) en partenariat avec l'ADEME

Le 19 aout 2025 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à Hazebrouck dans les locaux du TE Flandre situés au 30 rue Warein, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 11/08/2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 16

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente		Pouvoir à M. DECOOL	X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : M. Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N° 19082025/B10

Lancement d'une démarche de Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) en partenariat avec l'ADEME

Exposé et proposition :

Le Territoire d'Énergie Flandre, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz, souhaite s'engager dans une démarche ambitieuse de planification territoriale des réseaux de chaleur renouvelable, en cohérence avec :

- La loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (art. 175), qui encourage le développement des réseaux de chaleur et de froid renouvelables ;
- Le décret n° 2020-1073 du 20 août 2020 relatif aux schémas directeurs des réseaux de chaleur et de froid, qui impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants d'élaborer un plan de développement ;
- Les orientations du SRADDET Hauts-de-France (2019), qui fixent des objectifs de 50 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030 et de 100 % de réseaux de chaleur renouvelables ou de récupération d'ici 2050.

Dans ce cadre, le Territoire d'Énergie Flandre envisage de signer un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) avec l'ADEME et la Région Hauts-de-France, afin de :

1. Structurer une gouvernance partagée entre les acteurs locaux (communes, intercommunalités, bailleurs sociaux, industriels, agriculteurs) pour identifier les gisements de chaleur fatale et renouvelable (biomasse, géothermie, solaire thermique, récupération d'énergie industrielle) ;
2. Cartographier les besoins et les ressources sur l'ensemble du périmètre, y compris les quatre communes du Pas-de-Calais intégrées au Territoire d'Énergie Flandre, afin d'optimiser les synergies ;
3. Bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour la réalisation d'études de faisabilité, la mobilisation des fonds publics (Fonds Chaleur, CEE, Europe) et la sécurisation des investissements privés ;
4. Anticiper les obligations réglementaires liées notamment à la RE2020 et au décret Tertiaire, en proposant des solutions de chaleur décarbonée pour les bâtiments publics, les logements sociaux et les activités économiques.

Adoption :

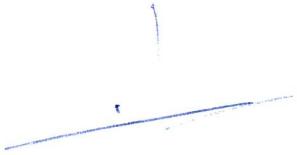
A l'unanimité, le Bureau syndical émet un avis favorable au lancement d'une démarche de CCRT.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETTIPREZ
Secrétaire de séance,

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	19082025_B10
Objet :	BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025 - DELIBERATION du BUREAU N°19082025/B10 - Lancement d'une démarche de Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) en partenariat avec l'ADEME
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20250819-19082025_B10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20250819-19082025_B10-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D_lib N_19082025 B10 _ Lancement d_une d_marche de Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial en partenariat avec l_ADEME_sign_.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20250819-19082025_B10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 septembre 2025 à 12h22min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 septembre 2025 à 12h36min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 septembre 2025 à 12h36min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 septembre 2025 à 12h36min14s	Reçu par le MI le 2025-09-05

BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025

DELIBERATION N° 19082025/B11 Opération test pour la sécurisation des passages piétons

Le 19 aout 2025 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à Hazebrouck dans les locaux du TE Flandre situés au 30 rue Warein, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 11/08/2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 16

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente		Pouvoir à M. DECOOL	X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : M. Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°19082025/B11- Opération test pour la sécurisation des passages piétons

Exposé et proposition :

Dans le cadre de sa compétence **Éclairage Public (Option B - Maintenance)**, le Territoire d'Énergie Flandre a mené un test de sécurisation des passages piétons sur la commune de Sercus, visant à améliorer la sécurité des usagers via l'installation de poteaux d'éclairage dédiés avec lumière bleue (bornes de Type S Pass)

À l'issue de cette expérimentation, il apparaît que **les résultats ne sont pas concluants**, notamment en termes d'efficacité, de pertinence technique, d'intégration dans l'espace public et de maintenance.

En conséquence, il est proposé

1. **Le retrait des équipements installés dans le cadre du test ;**
2. **L'étude et la mise en œuvre d'une solution alternative**, en concertation avec la commune de Sercus, afin de répondre aux enjeux de sécurité piétonne tout en garantissant une approche adaptée au contexte local
3. **La prise en charge au titre de la compétence Éclairage Public (Option B - Maintenance) des travaux du démontage et l'installation de la solution alternative.**

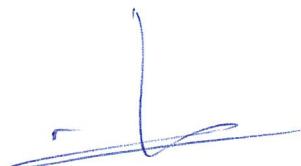
Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETTIPREZ
Secrétaire de séance,



Michel DECOOL
Président du Territoire d'Énergie Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	19082025_B11
Objet :	BUREAU SYNDICAL DU 19 AOUT 2025 - DELIBERATION du BUREAU N°19082025/B11 - Opération de test pour la sécurisation des passages piétons
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20250819-19082025_B11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	959 o
Nom métier : 059-200036895-20250819-19082025_B11-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	1.2 Mo
Nom original : D_lib N_19082025 B11 _Op_ration de test pour la s_curisation des passages pi_tons_sign_.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20250819-19082025_B11-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 septembre 2025 à 12h22min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 septembre 2025 à 12h36min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 septembre 2025 à 12h36min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 septembre 2025 à 12h36min23s	Reçu par le MI le 2025-09-05